Image not found or type unknown

# Appartement à vendre loi de robien achete en 2004

Par **jeannick85**, le **04/05/2011** à **18:57**

Bonjour,
J'ai acheté un appartement dans le sud en 2004 il est loué depuis 2005, j'envisage de le vendre après bien des problèmes avec une locataire qui n'a pas payé son loyer pendant 1 an et demi. Actuellement il est libre et j'ai un acheteur à 20.000 € de moins que l'achat initial. Que va me demandé le fisc ? Y a t'il un arrangement possible ? Que faut-il faire sachant que le marché risque d'être encore plus bas dans deux ans (nombreux biens seront mis en vente au bout des 9 années) ?

Je vis seule avec une retraite restreinte ce qui moblige à travailler en libérale (baisse d'activité significative depuis deux ans).

Merci de vos réponses.

Par **mimi493**, le **04/05/2011** à **19:50**

Vous devez suivre les restrictions de la loi Robien, donc vous allez devoir rembourser les avantages fiscaux dont vous avez bénéficiés

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés